



## Atelier sur le Risque Interne

Formation Certifiante par l'OACI

Durée: 05 Jour(s)

Langue de la formation : Français

Contact d'inscription :



training@afsactunisie.com



+216 20199950/+216 98333330

### But de l'Atelier :

L'objectif de cet atelier est d'équiper le personnel de sûreté de l'aviation des connaissances et compétences nécessaires pour développer des scénarios crédibles de menaces internes et créer des plans d'action efficaces pour les atténuer. À la fin de l'atelier, les participants seront capables d'identifier les menaces internes potentielles, d'évaluer les risques associés en utilisant la méthodologie d'évaluation des risques de l'OACI, et de développer des stratégies d'atténuation pratiques.

### Objectifs de l'Atelier :

À la fin de cet atelier, les participants seront capables de :

- Comprendre le concept des menaces internes et appliquer les principes généraux de la gestion des risques.
- Définir et comprendre l'évaluation des risques appliquée aux risques liés aux menaces internes dans la sûreté de l'aviation.
- Comprendre les différents éléments internes et développer des scénarios de menaces internes.
- Comprendre les normes pertinentes de l'Annexe 17.
- Comprendre le processus d'évaluation des risques de l'OACI.
- Pratiquer l'évaluation des risques basés sur les menaces internes.
- Appliquer les principes de gestion des risques aux vulnérabilités liées aux menaces internes dans les opérations de sûreté de l'aviation.

### Contenu de l'Atelier :

- **Module 1 :** La gestion du risque lié aux menaces internes
- **Module 2 :** l'Elément interne
- **Module 3 :** Méthodologie d'évaluation des risques de l'OACI
- **Module 4 :** Scénarios de menaces internes
- **Module 5 :** L'évaluation
- **Module 6 :** Entreprendre L'évaluation
- **Module 7 :** Atténuation du risque
- **Module 8 :** Aspects pratiques
- **Module 9 :** Surveillance Et Réexamen

### Destinataires :

Cet atelier est recommandé pour le personnel de sûreté de l'aviation de niveau débutant avec un potentiel de promotion au niveau de supervision, ainsi que pour le personnel déjà en poste à ce niveau, employé par l'autorité, une compagnie aérienne, un aéroport ou toute autre organisation responsable de l'application des mesures de sûreté de l'aviation.



## Conditions d'admission :

**Les stagiaires doivent répondre aux critères suivants :**

- Expérience en sûreté de l'aviation.
- Bonne connaissance des réglementations internationales et nationales en matière de sécurité.
- Maîtrise écrite et orale de la langue Française.